

Toute personne qui a à coeur les intérêts de la sécurité mondiale n'a pu qu'être encouragée par les actions exemplaires des dirigeants de l'Egypte et de l'Etat d'Israël, sans lesquelles n'aurait pu être signé le nouvel accord intérimaire sur le Sinaï. Nous devons également reconnaître le dévouement du Secrétaire d'Etat américain dont les efforts inlassables ont de nouveau contribué à un résultat positif. Ce n'est, évidemment, qu'un modeste début. En soi, il aide très peu à régler les problèmes sous-jacents, qui doivent pourtant l'être pour que la paix et la sécurité s'installent au Moyen-Orient. Cet accord nous semble cependant offrir des motifs d'espoir. A nos yeux, il s'agit d'une première étape dans une série de négociations et d'accords interliés auxquels participeront toutes les parties en cause et qui traiteront de toutes les questions fondamentales, quelles que soient les difficultés à surmonter. Il en résulterait un règlement équitable qui mettrait fin aux passions destructives du passé et permettrait à tous les peuples de la région de vivre en bon voisinage, dans la paix et la sécurité.

Tous ceux qui s'intéressent aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont une autre raison d'être satisfaits de l'accord du Sinaï.

Ces opérations constituent l'un des rares instruments utiles qu'ait élaborés la communauté internationale pour favoriser le règlement pacifique des différends. Celles-ci sont conçues pour permettre aux parties en cause d'interrompre les hostilités quand elles constatent qu'il est dans leur intérêt de le faire et pour contribuer à susciter un climat dans lequel les différends peuvent être réglés par la voie de négociations.

Trop souvent, toutefois, les opérations de maintien de la paix suppléent à la nécessité de chercher sérieusement un règlement politique qui aille au-delà de la simple cessation des hostilités. C'est pourquoi certains critiques prétendent que ces opérations ne font guère plus que perpétuer un statu quo incertain.

Pour que de telles opérations soient vraiment efficaces, il faut, tout particulièrement de la part des parties directement impliquées dans le conflit, une recherche, sur le plan politique, d'une paix plus durable qui remplace la trêve temporaire qu'une force de maintien de la paix a été chargée de faire respecter.

Depuis le premier cessez-le-feu à l'automne de 1973, la FUNU a joué son rôle de tampon entre les parties adverses et a contribué à créer une période de calme relatif durant laquelle les négociations pouvaient se poursuivre. Les parties en cause ont profité au maximum de